



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Coronavirus

Question au Gouvernement n° 2778

Texte de la question

CORONAVIRUS

Mme la présidente. La parole est à M. Alain Bruneel.

M. Alain Bruneel. Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, la situation sanitaire actuelle est particulièrement délicate. Ma question s'inscrit pleinement dans un esprit de solidarité nationale : notre but est d'enrichir les dispositions déjà mises en œuvre, mais aussi de relayer les inquiétudes des citoyens. En effet, les médias ne cessent de faire la lumière sur une application à géométrie variable du principe de précaution, créant une certaine confusion dans les esprits.

Ainsi, certaines écoles ou crèches restent ouvertes quand d'autres sont placées en quarantaine. Certains salariés exercent leur droit de retrait, quand d'autres, tout aussi exposés à un brassage de population internationale, doivent continuer le travail. Certains maraîchers se voient refuser la possibilité de vendre leurs produits sur des marchés locaux alors que, quelques mètres plus loin, des supermarchés continuent de fonctionner normalement.

Les personnels soignants s'interrogent sur le manque de moyens, par exemple de masques pour les médecins généralistes, mais aussi pour les différents services des hôpitaux. Un protocole strict destiné à garantir la sécurité sanitaire de ces personnels est-il observé ?

Concernant les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD –, la situation est particulièrement sensible. Certains établissements appliquent déjà des consignes comme le lavage des mains des visiteurs ou les questions sur leur état de santé et leurs voyages récents. Plus généralement, une note, et des moyens, ont-ils été fournis à ces établissements ?

Des questions se posent également sur d'éventuels problèmes d'approvisionnement. Je pense particulièrement aux masques et au paracétamol, entre autres. Malheureusement, aujourd'hui encore, des laboratoires pharmaceutiques n'hésitent pas à vendre leurs stocks de médicaments et d'accessoires médicaux aux pays les plus offrants. Pour sortir de cette logique de marchandisation, il serait intéressant de réfléchir à la proposition formulée par les parlementaires communistes : la création d'un pôle public du médicament. Cette mesure forte permettrait d'assurer une régulation sereine du secteur.

Qu'il s'agisse du SRAS ou du Covid-19, les chercheurs vous diront qu'il est impossible de trouver un vaccin en vingt-quatre heures. Il est urgent de leur donner les moyens financiers nécessaires, à l'échelle de l'Europe, pour préparer l'avenir sanitaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, *ministre des solidarités et de la santé*. Je crains que vous n'ayez posé trop de questions – ce n'est pas une critique – pour que je puisse y répondre de façon exhaustive.

Je crois avoir répondu au sujet des masques : j'ai annoncé la réquisition de l'ensemble des stocks de production ; vous y êtes certainement sensible.

S'agissant des EHPAD, j'ai réuni ce matin à mon ministère, en présence de Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, l'ensemble des acteurs du secteur médico-social et social afin de travailler avec eux à la publication, dans les quarante-huit heures, de protocoles de bonnes pratiques. Il faut évidemment protéger les personnes les plus fragiles vis-à-vis de la maladie, c'est-à-dire les personnes âgées ou porteuses d'autres maladies ou d'autres types de fragilité.

Croyez en l'engagement total du Gouvernement. L'enjeu n'est nullement politique, il est de bon sens et humain.

S'agissant des mesures de confinement et des fermetures d'écoles, nous raisonnons territoire par territoire. Au sein de ceux où le virus circule beaucoup, nous pouvons être amenés à fermer des écoles, mais il ne s'agit pas de fermetures sèches : ce sont des fermetures accompagnées, dans le cadre desquelles des volontaires de la réserve sanitaire – je les salue car nous avons une réserve formidable dans notre pays (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM*) – sont mobilisés pour accueillir dans les écoles les familles et les enfants, les interroger, parfois les examiner et réaliser, lorsque c'est nécessaire, des tests-diagnostics.

Au sein de ces territoires, le Gouvernement a demandé d'éviter les grands rassemblements et encouragé le télétravail, mais sans interdire les mobilités, parce qu'il ne faut évidemment pas paralyser les voies de communication entre les habitants, la vie sociale, le pays. Dans les périphéries de ces zones à forte concentration virale, nous avons demandé d'éviter là aussi les grands rassemblements et pris des mesures nationales.

Nous raisonnons, je le répète, territoire par territoire. Chaque décision de santé publique que j'annonce est prise après concertation avec des blouses blanches qui y ont réfléchi. Croyez-moi, toutes les décisions sont raisonnées, et le Gouvernement va continuer à les expliquer aux Français, parce que leur adhésion à l'action que nous menons, au-delà des clivages politiques – je sais que c'est aussi l'esprit de votre question –, est fondamentale dans la période que nous vivons. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

M. Jean-Paul Lecoq. Et pour les médicaments ?

Données clés

Auteur : [M. Alain Bruneel](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2778

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 mars 2020](#)